Nations Unies S/2020/267



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2517 (2020) du Conseil de sécurité, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». La résolution a été adoptée le 30 mars 2020 conformément à la procédure de vote décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253). La procédure a été approuvée compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, mettant aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2020/222 (voir annexe I et la pièce ci-jointe) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, indiquant la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes II à XVI).

La présente lettre, et ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Zhang** Jun

20-05231 (F) 170420 170420



Annexe I

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et comme décrit dans ma lettre datée du 27 mars 2020, j'appelle votre attention sur la question suivante.

Après consultations, les membres du Conseil sont parvenus à un consensus sur le projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant le maintien des plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222). Le projet de résolution est présenté sous la forme d'un tirage en bleu (voir pièce jointe).

Avec l'accord des membres du Conseil et en ma qualité de Président du Conseil, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Je vous serais obligé de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans un délai de vingt-quatre heures non prorogeable, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org). La procédure suivra ensuite son cours selon les modalités agréées.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Zhang** Jun

Pièce jointe



Nations Unies S/2020/222

Conseil de sécurité

Provisoire
20 mars 2020

Original: anglais

Allemagne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures et toutes les déclarations de sa présidence concernant la situation au Soudan, et soulignant qu'il importe de s'y conformer et de les appliquer pleinement,

Réaffirmant avec force son attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan,

Considérant que la situation au Soudan menace la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) maintiendra ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers jusqu'au 31 mai 2020, et *décide également* qu'elle maintiendra pendant cette période toutes ses bases d'opérations pour exécuter son mandat ;

2. *Annonce qu'il a l'intention* de se prononcer, d'ici au 31 mai 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD, et qu'il entend adopter à cette occasion une résolution établissant la présence de suivi de la MINUAD ;

3. *Décide* de rester saisi de la question.

Annexe II

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020, relative au projet de résolution sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles que nous connaissons actuellement du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur
Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Annexe III

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni concernant le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang** Jun

Annexe IV

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à la lettre datée du 27 mars 2020 du Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, portant sur l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil de sécurité, compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'indiquer par écrit leur vote dans un délai de vingt-quatre heures non prorogeable, ainsi qu'à la lettre datée du 27 mars 2020 par laquelle le Président du Conseil de sécurité a mis aux voix le projet de résolution sur le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222), la République dominicaine vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
pour les affaires du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer**

Annexe V

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution du Conseil de sécurité sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Annexe VI

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020, dans laquelle il appelle les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution portant sur le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe VII

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 27 mars 2020, par laquelle vous engagez une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité, qui doit être évalué à la fin du mois d'avril 2020.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni sur le plafond des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2020/222, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Jürgen **Schulz**

Annexe VIII

Lettre datée du 29 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre datée du 27 mars 2020, adressée par le Représentant permanent de la République populaire de Chine, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, au sujet du projet de résolution sur le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République d'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe IX

Note verbale datée du 28 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a l'honneur de se référer à la lettre datée du 27 mars 2020, adressée par le Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars (Chine), énonçant la procédure dont il a été convenu provisoirement pour l'adoption des projets de résolution durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Concernant le projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni pour le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222), la République du Niger vote pour.

Annexe X

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 27 mars 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution relatif au maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), que vous avez décrite dans votre lettre datée du 27 mars 2020, j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XI

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni pour le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XII

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à votre lettre datée du 27 mars 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité sur le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur
Représentant permanent de la République sud-africaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe XIII

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d’affaires par intérim de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l’Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 27 mars 2020, adressée par le Représentant permanent de la Chine en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, relative au projet de résolution pour le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, déposé par l’Allemagne et le Royaume-Uni et publié sous la cote S/2020/222, je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L’Ambassadeur,
Chargé d’affaires par intérim
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

Annexe XIV

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 27 mars 2020, adressée par le Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution relatif au maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222).

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe XV

Lettre datée du 27 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni relatif au maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/222), les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe XVI

Lettre datée du 30 mars 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 27 mars 2020, adressée par le Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution sur le maintien des plafonds actuels des effectifs militaires et policiers de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, déposé par l'Allemagne et le Royaume-Uni et publié sous la cote S/2020/222, et conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité pour l'adoption des résolutions durant les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comme décrit dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020, je vous informe par la présente que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné et n'entend pas, à ce stade, faire de déclaration sur la question.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang** Dinh Quy